Arrêté n° 73 CM du 16 janvier 2020 fixant les modalités d'application de la loi du pays n° 2019-33 du 5 décembre 2019 définissant les modalités d'organisation des loteries dénommées "Bingo" et instituant une fiscalité sur ces loteries

(NOR : DAE1922560AC-1)
Paru in extenso au journal officiel n°7 N du 24/01/2020 à la page 1511 dans la partie ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

Version en vigueur au 01/02/2020

Le Président de la Polynésie française,
Sur le rapport du vice-président, ministre de l'économie et des finances, en charge des grands travaux et de l'économie bleue,
Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
Vu la loi du pays n° 2019-33 du 5 décembre 2019 définissant les modalités d'organisation des loteries dénommées "Bingo" et instituant une fiscalité sur ces loteries ;
Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 15 janvier 2020,

Arrête :

Article 1er

La demande d'agrément pour l'organisation de loteries dénommées "Bingo" est adressée à la direction générale des affaires économiques ou à la circonscription administrative concernée en utilisant le formulaire-type joint en annexe 1 du présent arrêté.

Art. 2

La demande initiale d'agrément est signée par le représentant légal de l'association ou de l'organisme à but non lucratif et doit être accompagnée des pièces suivantes :

- une copie des statuts de l'association ou de l'organisme demandeur ;

- une copie de la publication au Journal officiel de la Polynésie française de la déclaration de création de l'association ou de l'organisme demandeur ;

- une copie de la parution au Journal officiel de la Polynésie française de la composition du bureau à jour de l'association ou de l'organisme demandeur ;

- l'avis du maire du lieu prévisionnel de tirage des bingos.

Art. 3

Le renouvellement de la demande d'agrément est signé par le représentant légal de l'association ou de l'organisme à but non lucratif et doit être accompagné des pièces suivantes :

- en cas de modification des statuts de l'association ou de l'organisme demandeur, une copie des statuts ou en l'absence de modification, une attestation de non-changement de situation selon le modèle fixé en annexe 2 du présent arrêté ;

- en cas de modification du bureau, une copie de la parution au Journal officiel de la Polynésie française de la composition du bureau à jour de l'association ou de l'organisme demandeur ou en l'absence de modification, une attestation de non-changement de situation selon le modèle fixé en annexe 2 du présent arrêté ;

- le rapport prévu par l'article LP. 10 de la loi du pays n° 2019-33 du 5 décembre 2019 définissant les modalités d'organisation des loteries dénommées "Bingo" et instituant une fiscalité sur ces loteries, sauf s'il a été préalablement envoyé à la direction générale des affaires économiques ou à la circonscription administrative de l'archipel concerné ;

- l'avis du maire du lieu prévisionnel de tirage des bingos.

Art. 4

La demande d'agrément pour l'organisation de loteries dénommées "Bingo" est déposée auprès de la direction générale des affaires économiques ou de la circonscription administrative concernée deux mois au moins avant la date du premier tirage de bingo.

L’administration accuse réception du dépôt de la demande complète. Elle instruit la demande dans un délai de deux mois à compter de l’accusé de réception de la demande complète. Lorsque le dossier ne comporte pas l’ensemble des pièces nécessaires, l’administration délivre une demande de pièces complémentaires, mentionnant les pièces manquantes ainsi que le délai dans lequel elles doivent être fournies. Si le dossier n’est pas complété dans le délai imparti, la demande est caduque.

Aucun bingo ne peut être organisé avant l’obtention de l’agrément.

Art. 5

Pour la mise en œuvre de la procédure prévue à l’article LP. 12 de la loi du pays n° 2019-33 du 5 décembre 2019 susvisée, l’autorité administrative compétente notifie, par lettre recommandée avec accusé de réception ou lettre remise en mains propres contre décharge, à l’association, à la fédération ou l’organisme les faits qui lui sont reprochés et la nature de la sanction envisagée ainsi que la possibilité de faire valoir, par écrit, ses observations dans un délai maximum de quinze jours.

Art. 6

Le présent arrêté entre en vigueur le 1er février 2020.

Art. 7

Le vice-président, ministre de l’économie et des finances, en charge des grands travaux et de l’économie bleue, est chargé de l’exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 16 janvier 2020.
Edouard FRITCH.

Par le Président de la Polynésie française :
Le vice-président,
Teva ROHFRITSCH.

Annexe 1 - Demande d'agrément pour l'organisation des loteries dénommées "Bingo" dans un but social, culturel, scientifique, éducatif et sportif
Annexe 2 - Attestation de non changement de situation

Annexe 1 – Demande d'agrément pour l'organisation des loteries dénommées « Bingo » dans un but social, culturel, scientifique, éducatif et sportif

☐ **Demande initiale**([1]) ☐ **Renouvellement**([1])

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU DEMANDEUR
A remplir pour une demande initiale et pour un renouvellement

Nature du demandeur ([1]) : ☐ association ☐ fédération ☐ autre organisme (précisez : _____)
☐ reconnue d'intérêt général par arrêté n° _____ ☐ reconnue d'utilité publique par décret n° _____

Nom de la structure : _____

Nom du représentant légal : _____

Date et lieu prévisionnels du premier bingo : _____

_____ Commune : _____

Adresse postale du siège social : BP : _____ Commune : _____

Téléphone : Fixe : _____ Mobile : _____ Email : _____

But prévisionnel de la première loterie (action financée par le bingo) :

_____

_____

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'AGREMENT PRECEDENT
A remplir pour une demande de renouvellement

Numéro et date de l'arrêté d'attribution de l'agrément : n° _____ du _____

☐ Le rapport annuel concernant l'organisation des bingos est joint à la demande ([1])

☐ Le rapport annuel concernant l'organisation des bingos a été transmis le _____ ([1])

ATTESTATION SUR L'HONNEUR
A remplir pour une demande initiale et pour un renouvellement

Je, soussigné, _____, agissant en qualité de _____ et représentant légal de l'association, de la fédération ou de l'organisme certifie que les informations contenues dans la présente demande d'agrément sont exactes.

J'atteste sur l'honneur que mon association, ma fédération ou mon organisme comprend _____ membres actifs à jour de leur cotisation.

Fait à : _____ le _____ Signature

_____

[1] Cocher la case utile

PIECES A JOINDRE A LA DEMANDE

Pièces à joindre à toute demande (initiale et renouvellement)

□ Le formulaire de demande et renouvellement intégralement complété et signé par le représentant légal
□ Extrait JOPF à jour de la composition du bureau de l'association
□ Avis du maire de la commune concernée par le tirage (cadre ci-dessous)

Pièces supplémentaires à joindre en cas de demande initiale

□ Statuts à jour de l'association, de la fédération ou de l'organisme
□ Déclaration de constitution de l'association publiée au JOPF

Pièce supplémentaire à joindre en cas de renouvellement

□ En cas de modification, une copie des statuts à jour ; en l'absence de modification, une attestation de non changement de situation suivant le modèle réglementaire
□ En cas de modification du bureau, l'extrait de la publication au JOPF de la composition du bureau de l'association ; en l'absence de modification, une attestation de non changement de situation suivant le modèle réglementaire
□ Le rapport annuel concernant l'organisation des bingos prévu par la loi du pays n° 2019-33 du 05 décembre 2019.

LES DEMANDES SONT TRAITEES DANS UN DELAI DE DEUX MOIS A COMPTER DE L'ACCUSE DE RECEPTION DU DOSSIER COMPLET.

CADRE RESERVE A LA COMMUNE CONCERNEE PAR LES TIRAGES
Ce cadre doit avoir impérativement été complété avant envoi du dossier à la DGAE ou à la circonscription concernée

Commune concernée par les tirages : _____

Avis du maire de la commune concernée : FAVORABLE □
(signature-tampon)

DEFAVORABLE □

Motif de l'avis défavorable :

_____

_____

_____

_____

Référence éventuelle de l'avis du maire :

Informations nominatives

Les données à caractère personnel collectées par la Direction générale des Affaires économique *directement font l'objet d'un traitement automatisé ayant pour finalité* la gestion des demandes d'agrément pour l'organisation de loterie dénommée « Bingo » *et dont le traitement est nécessaire pour le suivi des organismes agréés.*

Les données à renseigner dans le présent formulaire sont, à ce titre, obligatoires. Elles sont à destination de la Direction générale des Affaires économique ainsi que, le cas échéant, de la Direction des impôts et des contributions publiques, pour le respect des dispositions fiscales prévues par la loi du pays n°2019-33 du 5 décembre 2019 *définissant les modalités d'organisation des loteries dénommées « Bingo » et instituant une fiscalité sur ces loteries*, et seront conservées le temps nécessaire à la réalisation des finalités du traitement ou dans le respect des prescriptions légales.

Conformément à la loi informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité que vous pouvez exercer à l'adresse suivante, en justifiant de votre identité : DGAE, BP 82, 98713 Papeete. Vous pouvez aussi introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr), sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus.

Pour toute question relative à l'utilisation de vos données, vous pouvez contacter la Déléguée à la Protection des Données (DPD) aux adresses suivantes : DPO Service de l'informatique BP 4574, 98713 PAPEETE ou dpo@informatique.gov.pf .

Annexe 2 – Attestation de non changement de situation

J'atteste que les pièces justificatives mentionnées dans le tableau ci-dessous, déjà transmises à la DGAE pour une demande d'agrément pour l'organisation de loteries dénommées « Bingo »,

(1) n'ont pas fait l'objet d'un changement depuis cette transmission

(2) ont fait l'objet d'un changement *(joindre le(s) justificatif(s) correspondant)*

Cocher les cases correspondantes pour chaque pièce dans le tableau ci-dessous :

Justificatifs déjà fournis pour bénéficier de l'agrément	Aucun changement (1)	Changement (2)
Statuts		
Composition du bureau		

A _____ Le _____

Nom et qualité du signataire : _____

Signature :

Toute fausse attestation expose son auteur à des poursuites pénales.